

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

INFIRMIÈRES • INFIRMIERS

ENSEMBLE, IMPOSONS LE RESPECT !

Du 3 au 10 décembre 2026

Chaque jour, nous soignons,
décidons, évaluons,
coordonnons et tentons de
sécuriser les parcours de
soins.

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Ce que dit FO :

Pour autant :

- Nos conditions de travail sont de plus en plus dégradées ;
- Nos salaires et rémunérations sont trop bas ;
- Nous n'avons aucune reconnaissance réelle de la pénibilité.

» Les discours politiques ne soignent pas les problèmes du terrain et ne remplacent pas les collègues absents.

» Les promesses ne remplissent pas les plannings.

» Les services à flux tendu et le sous-effectif chronique, ça suffit ! Les équipes sont épuisées.

Dans ce contexte, l'élargissement des actes et compétences doit être, pour FO, une avancée, pas une surcharge. Cela doit être une opportunité pour agir sur l'évolution du métier, la reconnaissance de l'expertise professionnelle et la valorisation des infirmières et infirmiers.

**Des actes en plus, mais uniquement s'ils sont
accompagnés des effectifs nécessaires !**

**Pour FO, réformer sans moyens
c'est fragiliser les soignants et
mettre les patients en danger.**

Voter FO en 2026, c'est soutenir :

L'augmentation des rémunérations

La reconnaissance du diplôme et des responsabilités passe par l'ouverture immédiate des négociations salariales : avec la réingénierie et l'extension des actes, activités et compétences, les responsabilités et le travail des infirmiers s'accroissent encore.

La reconnaissance du diplôme impose l'ouverture immédiate de négociations salariales !

L'ouverture de 10.000 places supplémentaires en IFSI dès la rentrée 2027



Pour former massivement afin de garantir l'avenir de notre système de santé.

Le recrutement massif et immédiat de 15.000 infirmiers

Ce chiffre correspond au nombre de postes vacants actuellement non pourvus dans les établissements publics de santé.

L'amélioration des conditions de travail

La qualité des soins, la sécurité des patients et la protection des professionnels passent par la mise en place de ratios de soins de sécurité et de qualité, opposables, soignants/malades ou résidents.

Le retour de l'ensemble des infirmiers en catégorie active au sens de la CNRACL

Possibilité d'un départ à la retraite anticipé, plus une année supplémentaire de durée d'assurance tous les 10 ans (afin de limiter ou supprimer la décote sur la pension).

La sécurisation des responsabilités juridiques dans l'exercice professionnel



Par l'obtention d'une formation adaptée préalable à toute extension d'actes, dans un cadre réglementaire précis.

La reconnaissance de l'autonomie professionnelle dans le cadre du diplôme

En finir avec la notion obsolète du « rôle propre » pour une profession réglementée et certifiée.

Des revendications justes, cohérentes et légitimes, parce que la qualité des soins commence par le respect des soignants.

**La Force du COLLECTIF,
la Voix de CHACUN**

**Du 3 au 10 décembre,
je vote FO !**



FO Santé

Avec vous, Partout, Pour tous !

